

COS	0,30	CUS	0,50
CSS	0,60	DL	20

PAP NQ - SD:B06		HAB-1	
COS	0,40	CUS	0,70
CSS	0,60	DL	20

PAP NQ - SD:B07b		HAB-1	
COS	0,30	CUS	0,60
CSS	0,60	DL	16

Modification ponctuelle en
SPEC-LE Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 27 JUN 2022

Le Conseil Communal,
Sanguessafa Jerina
Sachmeij

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 09 JAN. 2023

Le Conseil Communal,
Heads
Jerina
Sachmeij

échelle 1:2.500
 juin 2022

ZB ZEYEN BAUMANN
 Zeyen-Baumann arch
 9, rue de Stuyvel
 L-7254 Bereldange
 T +352 33 02 04
 F +352 33 28 86
 www.zeyenbaumann.lu

Référence: 81C/2021/2022
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 28/03/2023
 La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Légende du PAG en vigueur

Parcelle cadastrale / immeuble (1) — Délimitation de la zone verte

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-v** Zone mixte villageoise
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-HS** Zone spéciale - Zone d'habitations secondaires
- SPEC-LE** Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés
- REC** Zone de sport et de loisir
- REC-CA** Zone de sport et de loisir "camping"
- JAR** Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénominations de la ou des zones	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS	max. CUS	max. min.
CSS	max. DL	max. min.

Zone verte

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (3)
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- OS** PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Mur protégé (4)
- Élément protégé - "petit patrimoine" (4)
- Secteur protégé de type "archéologique"
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Zone de servitude "urbanisation"
- CN** Servitude "urbanisation - camping à caractère naturel"
- CV** Servitude "urbanisation - coulée verte"
- EC** Servitude "urbanisation - espace culturel"
- EL** Servitude "urbanisation - espace libre"
- EN** Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP** Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- IP-1** Servitude "urbanisation - intégration paysagère type 1"
- P** Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- LN** Servitude "urbanisation - activités de loisirs à caractère naturel"
- SP 1** Servitude "urbanisation - spécifique 1"
- HB** Servitude "urbanisation - hauteur maximale des bâtiments"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire: Plans directeurs sectoriels - PDS (13), PDS Paysages (PSP), Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles: Zone protégée d'intérêt national - réglementée (5), Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (6), Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux: Immeubles et objets classés monuments nationaux (8), Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
- à la gestion de l'eau: Zone inondable - HQ10 (9), Zone inondable - HQ100 (9), Zone inondable - HQ extrême (9), Zone de protection d'eaux / potables en procédure (10)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

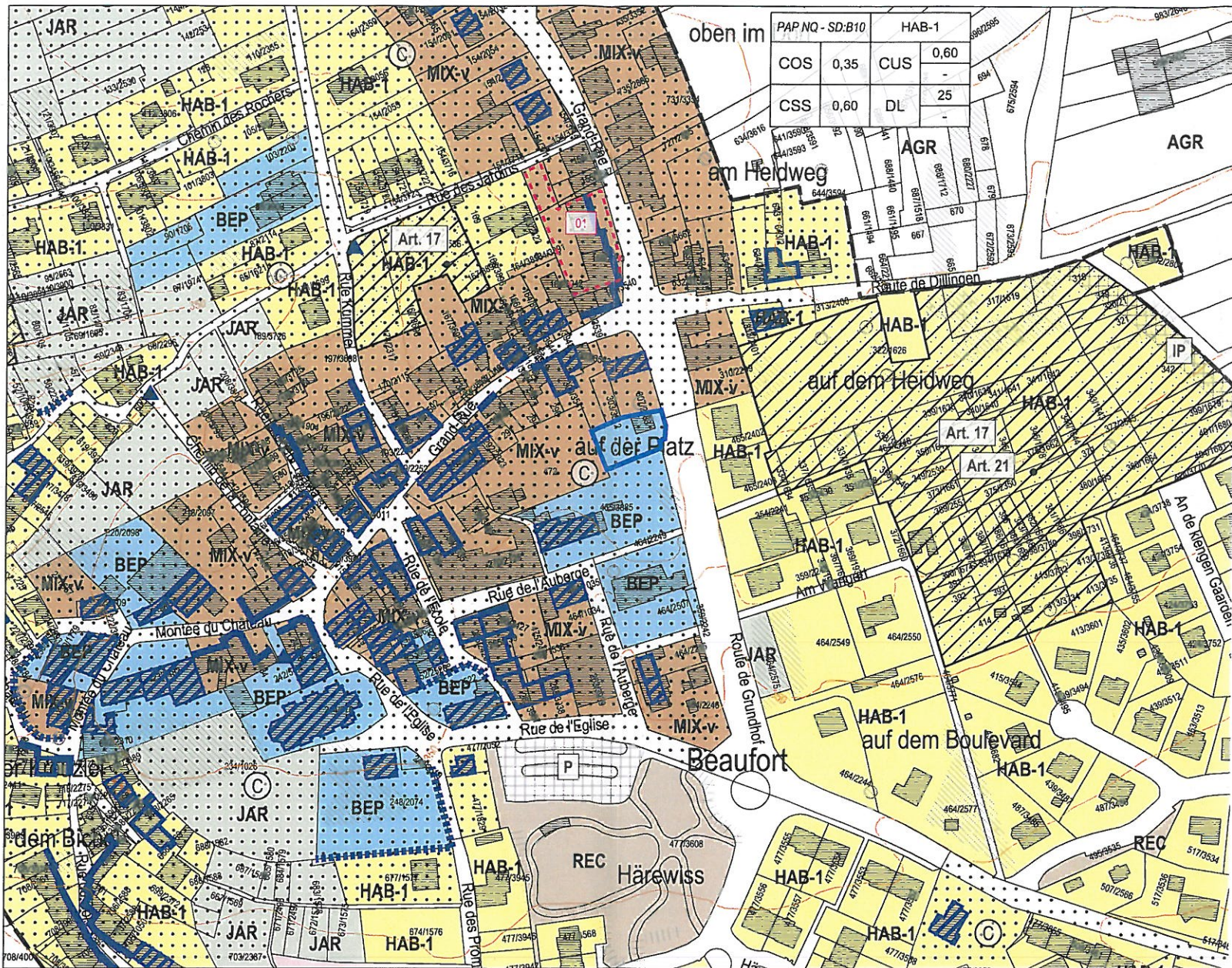
- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (11)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (12)
- Pistes cyclables nationales
- Source
- Réservoir d'eau
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveaux (3)
- Réseaux routiers et stationnements
- Limite de la commune (3)
- Limite d'Etat (3)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
 (2) Mise à jour, AC Beaufort et Z+B
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN / Zeyen+Baumann, mai 2015
 (5) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (6) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (7) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015
 (8) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 16 février 2019)
 (9) Mémorial A - N°44 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Emz blanche et de l'Emz noire
 (10) Projet dossier technique "eau potable" - plan des zones d'alimentation, Administration communale de Beaufort, 2009
 (11) Biotopkataster: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Aussenkataster: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2013
 Innenkartierung der geschützten Biotop im Siedlungs- und Ortsrandbereich: Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2008
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
 Strategische Umweltprüfung des PAG Projekt, Zeyen+ Baumann 2014 (UEP), CO3 2018 (UB)
 (13) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »

Modification ponctuelle du PAG
 "Grand-rue" à Beaufort
 Extrait du PAG modifié





Modification ponctuelle en
BEP Zone de bâtiments et équipements publics

PAP NQ - SD:B10	HAB-1	
COS 0,35	CUS 0,60	
CSS 0,60	DL	25

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 27 JUN 2022

Le Conseil Communal,
[Signature]
[Signature]
[Signature]

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 09 JAN. 2023

Le Conseil Communal,
[Signature]
[Signature]
[Signature]

Référence: 81C/20/2022
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 28/03/2023
 La Ministre de l'Intérieur
[Signature]
 Taina Boffending

Légende du PAG en vigueur

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-v** Zone mixte villageoise
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-HS** Zone spéciale - Zone d'habitations secondaires
- SPEC-LE** Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés
- REC** Zone de sport et de loisir
- REC-CA** Zone de sport et de loisir "camping"
- REC-CL** Zone de sport et de loisir "club"
- JAR** Zone de jardins familiaux
- PAP NQ / ZAD** - Référence du Schéma directeur
- COS max.** / **CUS max.** / **CSS max.** / **DL max.**
- min.** / **min.** / **min.** / **min.**
- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (3)
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- OS** PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Mur protégé (4)
- Élément protégé - "petit patrimoine" (4)
- Secteur protégé de type "archéologique"
- Couloir pour projets de mobilité douce
- CN** Servitude "urbanisation - camping à caractère naturel"
- CV** Servitude "urbanisation - coulée verte"
- EC** Servitude "urbanisation - espace culturel"
- EL** Servitude "urbanisation - espace libre"
- EN** Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP** Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- IP-1** Servitude "urbanisation - intégration paysagère type 1"
- P** Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- LN** Servitude "urbanisation - activités de loisirs à caractère naturel"
- SP 1** Servitude "urbanisation - spécifique 1"
- HB** Servitude "urbanisation - hauteur maximale des bâtiments"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (13)**
- PDS Paysages (PSP):** Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ10 (9)
- Zone inondable - HQ100 (9)
- Zone inondable - HQ extrême (9)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - réglementée (5)
- Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (6)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (8)

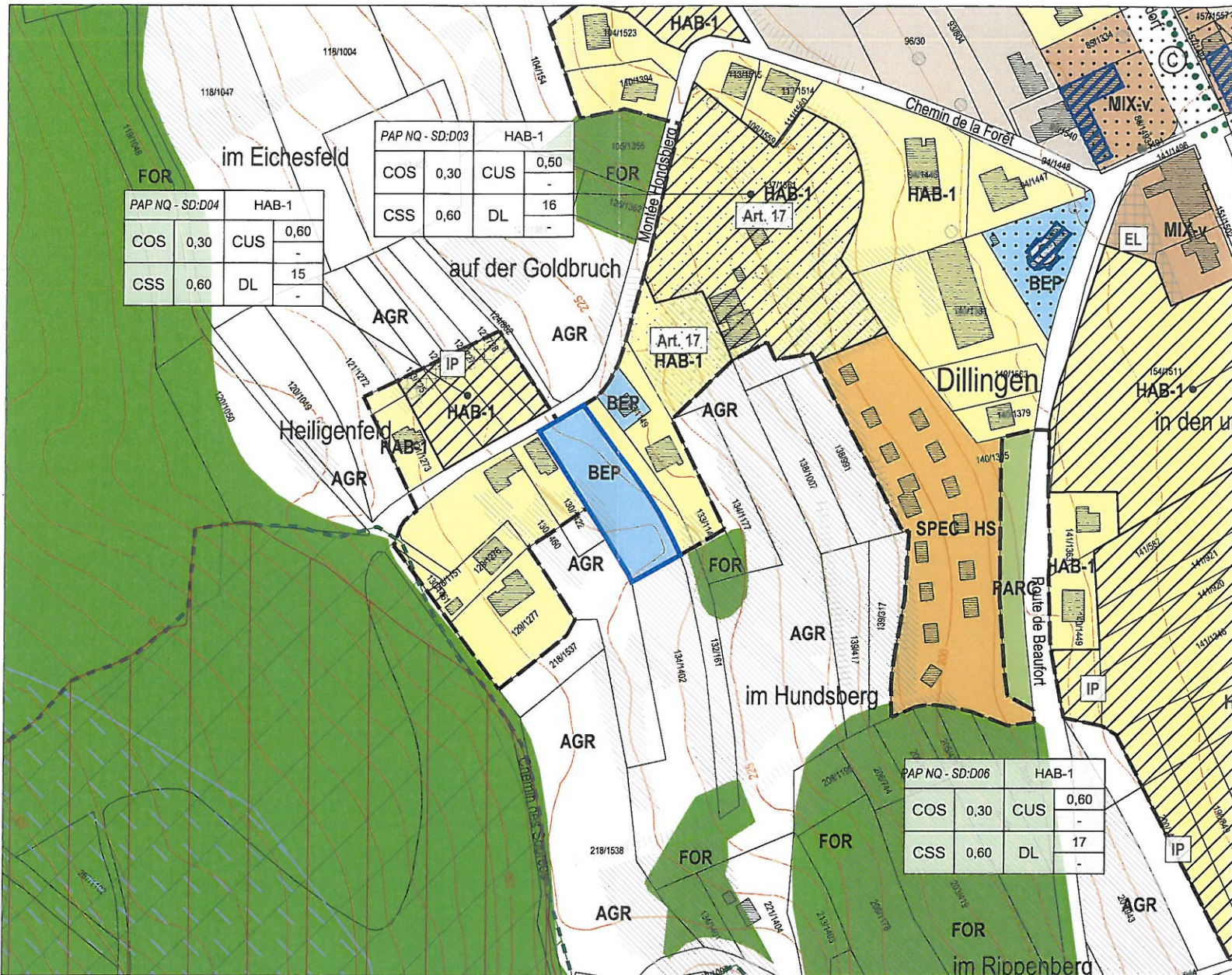
Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (11)**
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)**
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (12)**
- Courbes de niveaux (3)**
- Pistes cyclables nationales**
- Réseaux routiers et stationnements**
- Source**
- Réservoir d'eau**
- Limite de la commune (3)**
- Limite d'Etat (3)**

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
 (2) Mise à jour, AC Beaufort et Z+B
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimonial bâti, SSMN / Zeyen+Baumann, mai 2015
 (5) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (6) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (7) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015

(8) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 16 février 2019))
 (9) Mémorial A - N°44 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Emz blanche et de l'Emz noire
 (10) Projet dossier technique "eau potable" - plan des zones d'alimentation, Administration communale de Beaufort, 2009
 (11) Bioparkatster: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Aussenkataster: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2013
 Innenkartierung der geschützten Biotopie im Siedlungs- und Ortsrandbereich: Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2008
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
 Strategische Umweltprüfung des PAG Projekt, Zeyen+ Baumann 2014 (UEP), COS 2018 (UB)
 (13) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel "paysages"



Modification ponctuelle en
BEP Zone de bâtiments et équipements publics

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 09 JAN. 2023

Le Conseil Communal,
[Signatures]

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 27 JUN 2022

Le Conseil Communal,
[Signatures]

Référence: 81C/020/2022
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 28/03/2023
 La Ministre de l'Intérieur
[Signature]
 Taina Bofferding

échelle 1:2.500
 juin 2022

ZB ZEYEN BAUMANN
 Zeyen-Baumann sarl
 9, rue de Sionneval
 L-7254 Bereltinge
 www.zeyenbaumann.lu

Légende du PAG en vigueur

Parcelle cadastrale / immeuble (1)
 Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-v** Zone mixte villageoise
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-HS** Zone spéciale - Zone d'habitations secondaires
- SPEC-LE** Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés
- REC** Zone de sport et de loisir
- REC-CA** Zone de sport et de loisir "camping"
- JAR** Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ / ZAD - Réf. ID	Dénomination de la zone
COS max.	max. min.
CUS max.	max. min.
CSS max.	max. min.
DL max.	max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (3)
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- OS** PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Mur protégé (4)
- Élément protégé - "petit patrimoine" (4)
- Secteur protégé de type "archéologique"
- Couloir pour projets de mobilité douce

Zone de servitude "urbanisation"

- CN** Servitude "urbanisation - camping à caractère naturel"
- CV** Servitude "urbanisation - coulée verte"
- EC** Servitude "urbanisation - espace culturel"
- EL** Servitude "urbanisation - espace libre"
- EN** Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP** Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- IP-1** Servitude "urbanisation - intégration paysagère type 1"
- P** Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- LN** Servitude "urbanisation - activités de loisirs à caractère naturel"
- SP 1** Servitude "urbanisation - spécifique 1"
- HB** Servitude "urbanisation - hauteur maximale des bâtiments"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
 - Plans directeurs sectoriels - PDS (13)
 - PDS Paysages (PSP)
 - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la gestion de l'eau
 - Zone inondable - HQ10 (9)
 - Zone inondable - HQ100 (9)
 - Zone inondable - HQ extrême (9)
 - Zone de protection d'eaux / potables en procédure (10)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone protégée d'intérêt national - réglementée (5)
 - Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (6)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)
 - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (8)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégés (relevé non exhaustif) (11)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (12)
- Pistes cyclables nationales
- Source
- Réservoir d'eau
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveaux (3)
- Réseaux routiers et stationnements
- Limite de la commune (3)
- Limite d'Etat (3)

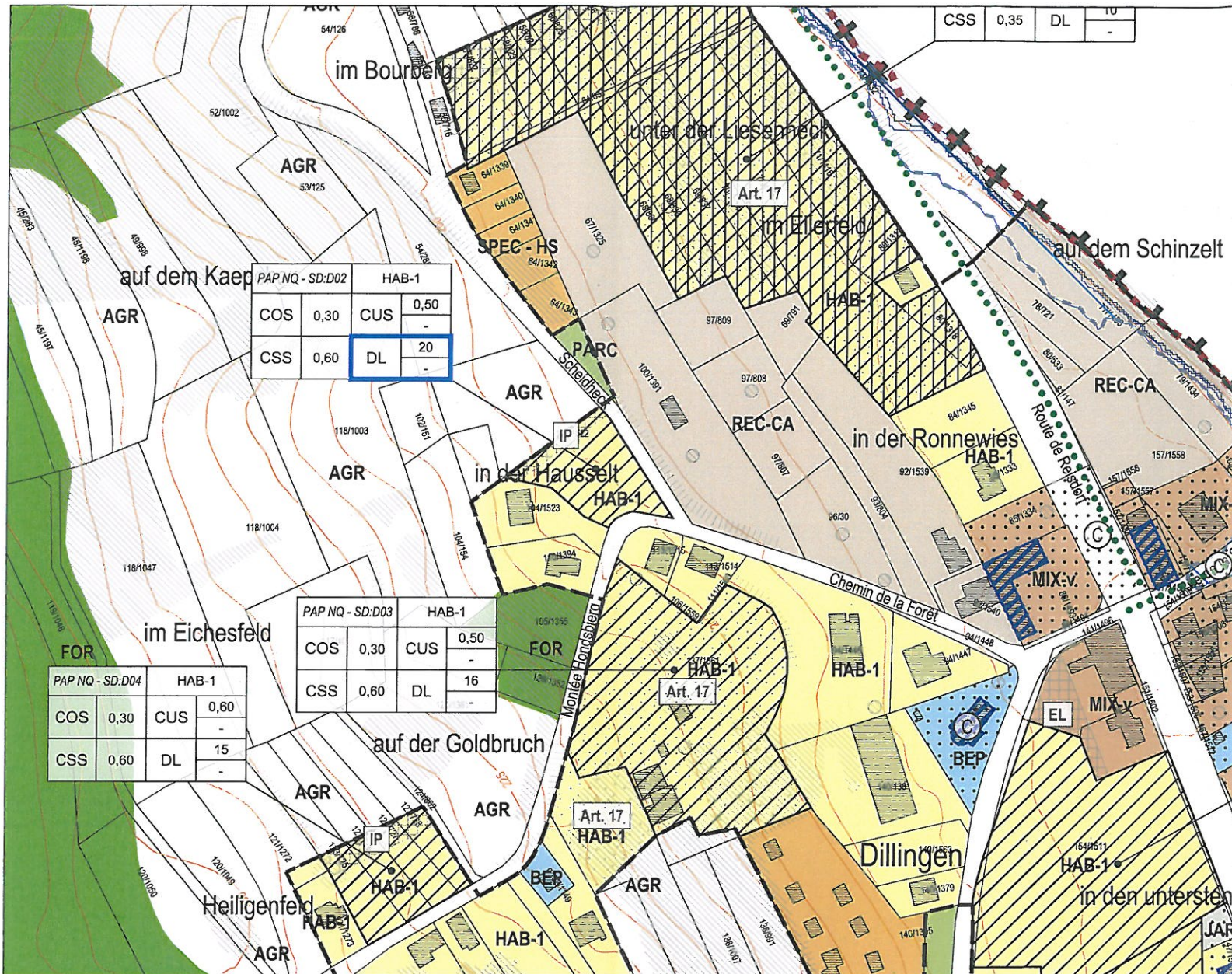
Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
 (2) Mise à jour, AC Beaufort et Z+B
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN / Zeyen+Baumann, mai 2015
 (5) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (6) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (7) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015
 (8) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 16 février 2019)
 (9) Mémorial A - N°44 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Emz blanche et de l'Emz noire
 (10) Projet dossier technique "eau potable" - plan des zones d'alimentation, Administration communale de Beaufort, 2009
 (11) Biotopkatalog: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Auswertkatalog: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2013
 Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich: Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2008
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles; Strategische Umwelterkundung des PAG Projekt, Zeyen+ Baumann 2014 (UEP), CO3 2018 (UB)
 (13) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

Modification ponctuelle du PAG
 "Montée Hondenberg" à Dillingen
 Extrait du PAG modifié





Modification ponctuelle
PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ / ZAD	Ref. SD	Dénomination de la zone	
COS	max.	CUS	max. min.
CSS	max.	DL	max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

VU ET APPROUVÉ
Beaufort, le
09 JAN. 2023

Le Conseil Communal,
[Signatures]

VU ET APPROUVÉ
Beaufort, le
27 JUIN 2022

Le Conseil Communal,
[Signatures]

Référence: BIC/020/2022
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28/03/2023
La Ministre de l'Intérieur
[Signature]
Taina Bofferding

Légende du PAG en vigueur

Parcelle cadastrale / immeuble (1) ——— Délémitation de la zone verte

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-HS Zone spéciale - Zone d'habitations secondaires
- SPEC-LE Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés
- REC Zone de sport et de loisir
- REC-CA Zone de sport et de loisir "camping"
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ / ZAD	Ref. SD	Dénomination de la zone	
COS	max.	CUS	max. min.
CSS	max.	DL	max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- OS PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé (4)
- Gabarit protégé (4)
- Alignement protégé (4)
- Mur protégé (4)
- Élément protégé - "petit patrimoine" (4)
- Secteur protégé de type "archéologique"
- Couloir pour projets de mobilité douce
- CN Servitude "urbanisation - camping à caractère naturel"
- CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
- EC Servitude "urbanisation - espace culturel"
- EL Servitude "urbanisation - espace libre"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère type 1"
- P Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- LN Servitude "urbanisation - activités de loisirs à caractère naturel"
- SP 1 Servitude "urbanisation - spécifique 1"
- HB Servitude "urbanisation - hauteur maximale des bâtiments"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
 - Plans directeurs sectoriels - PDS (13)
 - PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone protégée d'intérêt national - réglementée (5)
 - Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (6)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)
 - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
- à la gestion de l'eau
 - Zone inondable - HQ10 (9)
 - Zone inondable - HQ100 (9)
 - Zone inondable - HQ extrême (9)
 - Zone de protection d'eaux / potables en procédure (10)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégés (relevé non exhaustif) (11)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (12)
- Pistes cyclables nationales
- Source
- Réservoir d'eau
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveaux (3)
- Réseaux routiers et stationnements
- Limite de la commune (3)
- Limite d'Etat (3)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
(2) Mise à jour, AC Beaufort et Z+B
(3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
(4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN / Zeyen+Baumann, mai 2015
(5) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
ZPIN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(6) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
(7) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015

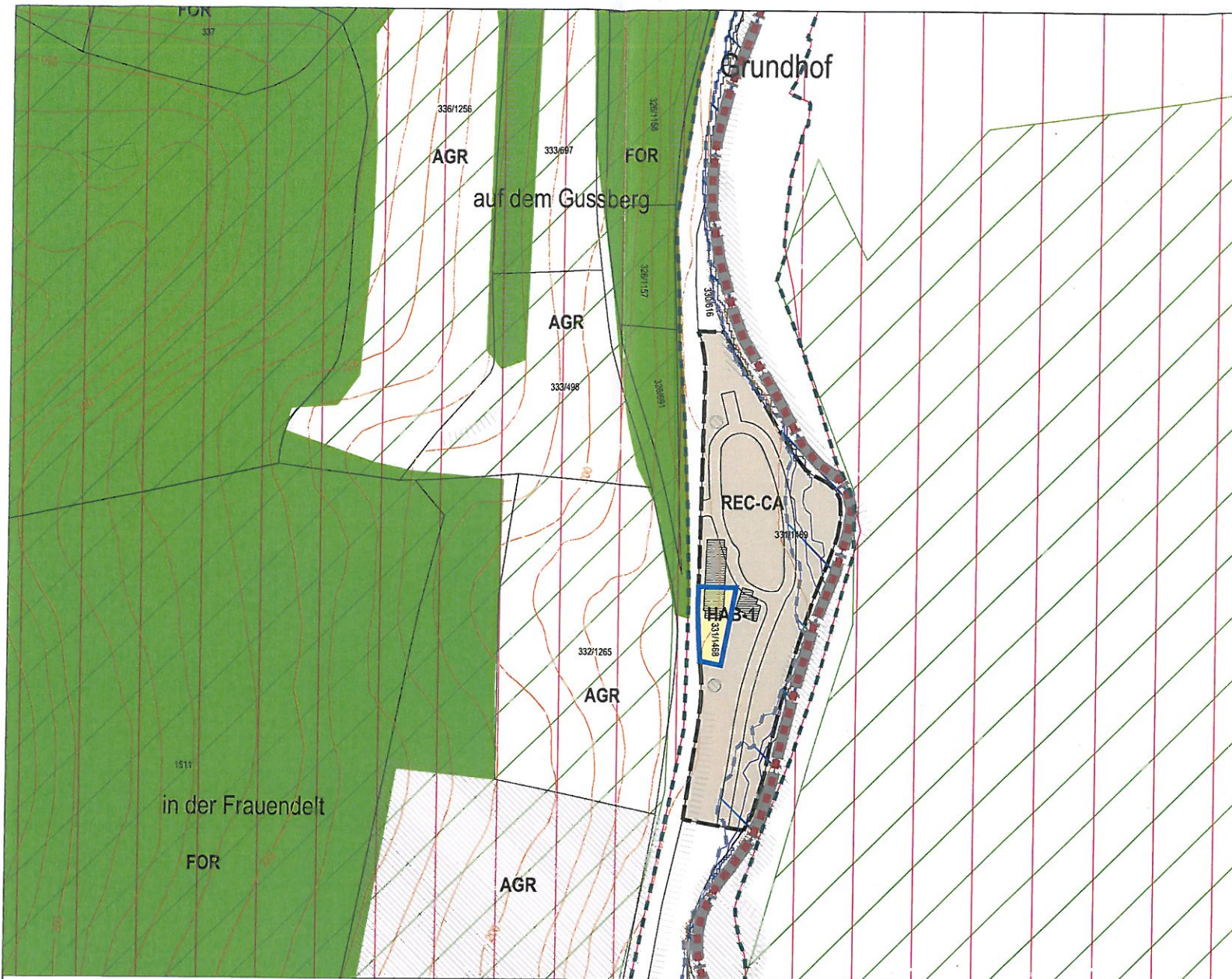
(8) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 16 février 2019))
(9) Mémorial A - N°44 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Ernz blanche et de l'Ernz noire
(10) Projet dossier technique "eau potable" - plan des zones d'alimentation, Administration communale de Beaufort, 2009
(11) Biotopekatalog: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
Aussenkataster: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2013
Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich: Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2008
(12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
Strategische Umweltprüfung des PAG Projekt, Zeyen+ Baumann 2014 (UEP), CO3 2018 (UB)
(13) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

échelle 1:2.500
juin 2022

ZB ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue du Stenssel
L-7254 Breiëlange
www.zeyenbaumann.lu

Modification ponctuelle du PAG
"In der Hausselt" à Dillingen
Extrait du PAG modifié



Modification ponctuelle en
HAB-1 Zone d'habitation 1

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 09 JAN. 2023

Le Conseil Communal,

[Signatures]

VU ET APPROUVÉ
 Beaufort, le
 27 JUN 2022

Le Conseil Communal,

[Signatures]

Référence: BIC/020/2022
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 28/03/2023
 La Ministre de l'Intérieur
[Signature]
 Taina Bofferding

Légende du PAG en vigueur

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Délimitation de la zone verte								
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)										
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées											
	Zone d'habitation 1		Zone spéciale - Zone d'habitations secondaires								
	Zone mixte villageoise		Zone spéciale - Zone d'habitation à logements encadrés								
	Zone de bâtiments et équipements publics		Zone de sport et de loisir								
	Zone d'activités économiques communale type 1		Zone de sport et de loisir "camping"								
			Zone de jardins familiaux								
<p>PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur</p> <table border="1"> <tr> <th>PAP NQ / ZAD - Réf. (2)</th> <th>Délimitation de la zone</th> <th>Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"</th> </tr> <tr> <td>COS max.</td> <td>CUS max. min.</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>CSS max.</td> <td>DL max. min.</td> </tr> </table>				PAP NQ / ZAD - Réf. (2)	Délimitation de la zone	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	COS max.	CUS max. min.		CSS max.	DL max. min.
PAP NQ / ZAD - Réf. (2)	Délimitation de la zone	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"									
COS max.	CUS max. min.										
CSS max.	DL max. min.										

Zone verte

	Zone agricole		Zone de parc public
	Zone forestière (3)		Zone de verdure

Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif		Zone de servitude "urbanisation"
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Servitude "urbanisation - camping à caractère naturel"
	Zone d'aménagement différé		Servitude "urbanisation - coulée verte"
	Secteur protégé de type "environnement construit" - C		Servitude "urbanisation - espace culturel"
	Bâtiment protégé (4)		Servitude "urbanisation - espace libre"
	Gabarit protégé (4)		Servitude "urbanisation - éléments naturels"
	Alignement protégé (4)		Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
	Mur protégé (4)		Servitude "urbanisation - intégration paysagère type 1"
	Élément protégé - "petit patrimoine" (4)		Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
	Secteur protégé de type "archéologique"		Servitude "urbanisation - activités de loisirs à caractère naturel"
	Couloir pour projets de mobilité douce		Servitude "urbanisation - spécifique 1"
			Servitude "urbanisation - hauteur maximale des bâtiments"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la gestion de l'eau
	Plans directeurs sectoriels - PDS (13)		Zone inondable - HQ10 (9)
	PDS Paysages (PSP):		Zone inondable - HQ100 (9)
	Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)		Zone inondable - HQ extrême (9)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Zone de protection d'eaux / potables en procédure (10)
	Zone protégée d'intérêt national - réglementée (5)		
	Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (6)		
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)		
	à la protection des sites et monuments nationaux		
	Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)		
	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (8)		

Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Biotope protégé (relevé non exhaustif) (11)		Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
	Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (12)		Courbes de niveaux (3)
	Pistes cyclables nationales		Réseaux routiers et stationnements
	Source		Limite de la commune (3)
	Réservoir d'eau		Limite d'Etat (3)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016
 (2) Mise à jour, AC Beaufort et Z+B
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN / Zeyen+Baumann, mai 2015
 (5) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (6) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (7) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015

(8) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2000, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 16 février 2019)
 (9) Mémorial A - N°44 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Emz blanche et de l'Emz noire
 (10) Projet dossier technique "eau potable" - plan des zones d'alimentation, Administration communale de Beaufort, 2009
 (11) Aussenkataster: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Aussenkataster: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2013
 Innenkartierung der geschützten Biotope im Siedlungs- und Ortsrandbereich: Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürgergemeinschaft für Landschaftsökologie, 2008
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles; Strategische Umweltrprüfung des PAG Projekt, Zeyen+ Baumann 2014 (UEP), CO3 2018 (UB)
 (13) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »